

**Province de Québec  
Municipalité du Canton Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 7 septembre 2016, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h00.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Benoît Couture
Steve Leblanc	Gilles Gauvreau
Dominic Lapointe	Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

**2016-09-144                    Programme d'aide financière "Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées" (FEPTEU)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

Le maire lève l'assemblée à 20h15.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, Directeur général et  
secrétaire-trésorier